SUPPLEMENT DE
L'ABEILLE.
MARDI, 31 MARS 1835.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves;—Vente par le régister des testaments—Mercredi 8 avril 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de Demoiselle Adelaide Darby, f. c. l. décédée, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir: esclaves Pomma alias Maine, négresse, âgée d'environ 32 ans, blanchisseuse, cuisinière et un peu repisseuse, et ses deux enfans, Marius ou Vinesse, mulâtre, âgé de 3 ans et 6 mois et Eley, mulâtre, âgé de 18 mois.

Terrains.—un lot de Terre situé dans cette ville, dans la rue Bourgogne, entre Hôpital et Quartier, mesurant 22 pieds 6 pouces de face sur 96 de profondeur, attenant d'un côté à la propriété appartenant ou ayant appartenue à Jean Baptiste Prampin, et de l'autre côté à celle appartenant ou ayant appartenue à la succession de Pierre Olivier, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente:—Les esclaves la moitié comptant et l'autre moitié à six mois de crédit; la maison et le terrain à 6 et 12 mois de crédit; le tout en billets endossés à la satisfaction des parties intéressées, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 7 mars

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testaments—Lundi 6 avril 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, au coin des rues St. Louis et de Chartres, pour le compte de la succession de feue Sophie Nezat, femme Zénon Gilbert Bigneris, la propriété foncière ci-après désignée, savoir:

Propriété foncière—Un lot de terre situé au faubourg Montreuil dans cette paroisse, faisant face à la rue Elvira, mesurant, mesure anglaise, soixante pds de face sur cent vingt pieds de profondeur, et désigné par le no. 13, sur un plan tiré par le voyer de la ville, le 14 avril 1830, et déposé en l'étude de M. Octave d'Armas, notaire public, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus, savoir:

1. Une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux; et divisée en cinq appartemens. 2. Une cuisine en bois avec cheminée double, composée de deux appartemens avec une galerie. 3. Une autre bâtisse en bois.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

2 mars W F C DUPLESSIS, register

Les actes de vente seront passés pardevant Octave d'Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le register des testaments—Vendredi 24 avril 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félix Charles Jacques François Taia, l'esclave et les propriétés ci-après décrites, savoir:

Esclave ROSA, mulâtresse, âgée d'environ 12 ans.

PROPRIETES.

1. *Un terrain situé rue de l'Esplanade, entre les rues* Bourbon et Dauphine, ayant 62 pieds de face, sur 100 pds de profondeur, mesure française, où il est borné par la ligne du faubourg Marigny, sur lequel terrain il y a une maison en bois briquetée entre poteaux, une cuisine neuve, et autres dépendances, conformément au plan du dit terrain, dressé par L. Bringier, arpenteur général, et qui a été déposé à la Bourse, avant et au jour de la vente.

2. Un terrain situé au chemin du Bayou, à droite en allant de la ville au Bayou, ayant 150 pieds de face au dit chemin, et trois arpens de profondeur, mesure française, *attenant d'un côté et dans le fonds aux terres des heritiers* de feu Joseph Castanedo et du côté de la ville à une terre de Charles Chevalier Coulon de Villiers.

Ce terrain sera vendu divisé en lots, conformément à un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général et qui sera exhibé à la bourse, avant et au jour de la vente.

Description des Terrains.

Le lot no 1, mesure 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers, 120 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 2, et 30 pieds de largeur dans le fond.

Le lot no 2, attenant au lot no 1, et ayant les mêmes dimensions.

Lot no 3, attenant au no 2, et ayant les mêmes dimensions.

Lot no 4, attenant au lot no 3, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no 5, attenant au lot no 4, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no 6, attenant au lot no 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 7, 129 pds de profondeur et une face à l'Avenue de Castanedo et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no 7, attenant au no 6, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 6, 143 pieds de profondeur sur la ligne du no 8, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no 8, attenant au no 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 143 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 7, 150 pds de profondeur sur la ligne du lot no 9, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no 9, attenant au lot no 8, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 150 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 8, 157 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 10, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no 10, attenant au lot no 9, et mesure 29 pieds de face à la rue Kerlerec, 157 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 9 145 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers.

Le no 11, attenant au no 12 et mesure 139 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, 31 pieds 4 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo' 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no 12, et 31 pieds de face à la rue Mirol.

Le lot *no 12, attenant au no 11, et mesure 31 pieds 4* pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo' 31 pds de face à la rue Mirol, 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no 11, et 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no 13.

Le lot no 13, attenant au no 12, mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo' 31 pieds de face à la rue Mirol, 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no 12, et 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot no 14.

Le lot no 14, attenant au lot no 13, et mesure 31 pieds 3 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo,' 31 pieds de face à la rue Mirol, 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot no 13, et 117 pds 2 *pouces sur la ligne du lot numéro* 15.

Le lot no 15, attenant au no 14, et mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo, 31 pds de face à la rue Mirol, 117 pieds 2 pouces sur la ligne du no 14, et 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no 16.

Le lot no 16, attenant au lot no 15, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi à l'Avenue de Castanedo', 31 pieds de face à la rue Miro', 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no 15, et 105 pieds sur la ligne du lot no 17.

Le lot no 17, attenant au lot no 18, mesurant 52 pieds 3 pouces de face à l'Avenue de Castanedo', 31 pieds de face à la rue Mirol, 106 pieds sur la ligne du lot no 16, et 98 pieds sur la ligne qui le sépare dans le fond des terres appartenant aux héritiers de feu Joseph Castanedo.

Conditions de la vente: l'esclave à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque sur la dite esclave.

Les propriétés un dixième comptant, la balance en trois termes égaux, d'un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale

La propriété de la rue de l'Esplanade est sujette à une rente annuelle de $84 due à la corporation et payable par quarts, l'acquéreur devra se charger de la dite rente du 1er janvier 1835, sans déduction sur le montant de la vente toutes les taxes devront être aussi payées par les acquéreurs respectifs pendant toute l'année 1835.

Les taxes exigibles dans l'année 1835.

Par ordre de la cour. W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente se ont passés pardevant Théodore Seghers, not. pub. aux frais des acquéreurs.

23 mars

Succession de N. A. Baron, jr.

EN la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Vendredi 20 mars 1835—Sur motion d'Alonzo Morphy, avocat conseiller pour cette succession, lecture étant en liste des délibérations des délibérations des créanciers tenues pardevant Félix Grima, Esq. notaire public, le 16 du présent mois. Il est ordonné par la cour que les dits créanciers, et toutes les personnes qui y sont intéressées, de faire voir leurs causes dans les dix jours qui succéderont la publication de cet avis, pourquoi les dites délibérations ne seraient *dans homologuées et affirmée et pourquoi François Gardère*, ne serait pas affermi comme seul syndic des dits créanciers, ainsi qu'il appert par les dites procédures que le dit F Gardère avait obtenu la majorité des votes Par ordre de la cour,

24 mars W F C DUPLESSIS, rég des tes

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Attendu que Félix Percy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'être nommé curateur des héritiers absents de feu Francisco Casanova décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire *sous dix jours*, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

12 mars W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testaments—Jeudi 23 avril 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, l'exposerai en vente à Pencas, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, les propriétés ci après décrites, savoir:

1. Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Gravier, St. Pierre, St. Jean et de la Commune, le dit lot de terre désigné par le no 1, d'après un plan de quatorze terrains situés dans le dit ilet, dressé par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, en date du 5 février 1835, formant l'encoignure des rues Gravier et St. Pierre, mesurant 31 pds 11 pouces 5 lignes face à la rue St. Pierre, par une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et face à la rue Gravier.

2. *Le terrain no 2, attenant au lot susdécrit*, faisant face à la rue St. Pierre, et ayant les mêmes dimensions.

3. Le terrain no 3 situé dans l'ilet susdécrit, mesurant 26 pds 7 pouces 5 lignes de face à la rue St. Jean sur une profondeur de 127 pds 10 pouces 5 lignes et 27 pds 11 pouces 2 lignes dans le fond.

4. Le terrain no 4, attenant au no 3, faisant face à la rue St. Jean, et ayant les mêmes dimensions.

5. Le terrain no 5, attenant au no 4, faisant face à la rue St. Jean, et ayant les mêmes dimensions.

6. Le terrain no 6, attenant au lot no 5, faisant face à la *rue St. Jean et ayant les mêmes dimensions.*

7. Le terrain no 7 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Commune; sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces 4 lignes, et 31 pieds 11 pouces 5 lignes dans le fond.

8. Le terrain no 8, attenant au lot no 7 et ayant les mêmes dimensions,

9. Le terrain no 9, attenant au lot no 8, et ayant les mêmes dimensions.

10. Le terrain no 10 attenant au lot no 9, et formant l'encoignure des rues de la Commune et St. Pierre; mesurant *31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Commune*, sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces 5 lignes et face à la rue St. Pierre et 31 pieds 11 pouces 5 lignes dans le fond.

11. Le terrain no 11, mesurant 29 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St. Pierre, entre les rues Gravier et de la Commune sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et 27 pieds 11 pouces 2 lignes dans le fond.

12. Le terrain no 12, attenant au lot no 11, faisant face à la rue St. Pierre, et ayant les mêmes dimensions.

13. Le terrain no 13, attenant au lot no 12, faisant face à *la rue St. Pierre, et ayant les mêmes dimensions.*

14. Le terrain no 14 attenant au lot no 13, et ayant les mêmes dimensions.

15. Un lot de terre situé au dit faubourg Ste. Marie, dans l'ilet compris entre les rues Baronne, Girod, Julie et Philippa, le dit lot désigné, sur un autre plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 5 février 1835, par le no 1, formant l'encoignure des rues Baronne et Julie, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et face à la rue Julie, entre lignes parallèles.

16. Le lot no 2, attenant au lot susdécrit, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur et 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

17. Un lot de terre situé au dit faubourg Ste. Marie, dans l'ilet compris entre les rues Philippa, Julia, Cirque et Girod, désigné par le no 3, sur le plan susmentionné, le dit lot de terre étant d'une forme irrégulière et formant l'encoignure des rues du Cirque et Julie, mesurant 54 pds 8 pouces 3 lignes de face à la dite rue du Cirque, sur une profondeur de 94 pieds 10 pouces, et mesurant dans le *fond 63 pieds 11 pouces 2 lignes.*

18. Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie, dans l'ilet compris entre les rues Julia, Baronne et Philippa, mesurant 51 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Julie, sur une profondeur de 71 pieds du côté de la rue Baronne, 57 pieds et demi, du côté de la rue Philippa, et borné dans le fond par la ligne séparant les faubourgs Ste. Marie et Delord.

19. Un lot de terre situé au faubourg Pontchartrain, désigné par le no 10, d'après un plan du dit faubourg dressé par J Tanesse le juin 1809, et déposé au greffe de C. V. Christy, not pub, le dit lot de terre étant le sixième sur la Grande Route St Jean, en partant du pont du Bayou, et mesurant 60 pieds de face sur 96 de profondeur, plus ou moins.

20. Une portion de terre au faubourg Ste. Marie, située derrière l'ancienne habitation de Bertrand Gravier, bornée en face par la rue Bertrand sur la ligne supérieure par la propriété appartenant aux sieurs Moquin et Perillat et au sieur Burthe, sur la ligne inférieure par la ligne suivant la direction de la rue de la Commune, et s'étendant dans le fond à une des branches du Bayou St. Jean, en excepant la terre réservée pour la prolongation du canal Gravier, et 50 pieds de chaque côté du dit canal destiné pour des chemins publics, vendue à la compagnie de Navigation d'Orléans en 1824. *Remarques* sur le titre de cette propriété. L'habitation de Bertrand Gravier dont la partie antérieure forme maintenant le faubourg Ste. Marie, fut vendue en 1763 par le gouvernement français, avec une profondeur de 50 arpens. En 1765 les personnes qui en étaient alors propriétaires, obtinrent une concession de la terre située derrière les 50 arpens jusqu'à une des branches du Bayou St. Jean. La distance depuis la face de l'habitation jusqu'à la rue Bertrand est d'à peu près 31 arpens et 12 pds l'est l'espace compris entre la rue de Bertrand et la branche ci-dessus mentionnée du Bayou St Jean qu'on offre en vente.

21. Une portion de terre, fauxbourg Ste. Marie, ayant 8 pieds de face à la rue Baronne, plus ou moins, sur une profondeur de 105 pieds, bornée des deux côtés par la propriété des sieurs Soulé et Pédesclaux, et dans le fond par la propriété appartenant à François Perillat.

Conditions de la vente: un dixième comptant, et la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, rég des tes.

N. B Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 mars

COUR DE PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testaments—Lundi 6 avril 1835, à midi, j'exposerai en vente, au café de la Nouvelle Bourse, pour compte de la succession de feu Francis R Glavarry, l'esclave suivant, et la propriété foncière, savoir:

Esclave—Walker, nègre, âgé d'*environ vingt cinq* ans, travailleur à la journée.

Propriété foncière—Un lot de terre situé aux coins des rues des Français et Moreau, dans le faubourg Marigny, ayant quarante pieds de face sur la première rue, sur soixante et quinze pieds sur la seconde rue ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: l'esclave comptant, et le lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; *un tiers comptant et la balance à un*, et deux ans de crédit en paiements égaux en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,

2 mars W. F. C. DUPLESSIS. rég.

Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollock, not. pub aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le régister des testaments, vendredi, 17 avril prochain à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, *encoignure des rues* St. Louis et de Chartres, pour le compte de la succession de feu Wilkin Struve, la propriété foncière, ci après décrite, savoir:

Propriété foncière—Un lot de terre situé au chemin du Bayou, mesurant (mesure anglaise) 40 pieds de face sur le dit chemin sur 100 pieds de profondeur et désigné par le no 16, faisant partie de la propriété ci-devant appartenant à la succession de Gugnau

Conditions de la vente, 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Wm, Y Lewis, *not* pub, aux *frais de l'acquéreur.*

17 mars W. F. C DUPLESSIS, *rég.*

Succession de Tobias Bickie.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves,—Vente par le régister des testaments—samedi, 18 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, pour le compte de la succession de feu Tobias Bickle, l'esclave ci après décrite, savoir: Mary, negresse, âgée d'environ 35 ans, sujette aux crises, avec son enfant.

Conditions de la vente: un dixième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, *rég. des tes.*

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant W. Y. Lewis, not. pub aux frais de l'acquéreur. 12 mars

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—vente par le régister des testaments—succession de feu Hopson M. Hubbard. Samedi 4 avril 1835, à 4 heures p. m. J'exposerai en vente publique, à mon bureau, encoignure des rues Ste. Anne et Condé, les meubles meublans appartenant à la succession de feu Hopson M. Hubbard.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour.

23 mars W F C DUPLESSIS, *rég. des tests.*

FRANÇOIS LABARTHE annonce son changement de domicile qu'il va transporter de la rue Bourgogne, no. 181, entre St. Pierre et Bourgogne à la maison de M. Ferrier sur la Levée, plus bas que la Fonderie et avant d'arriver au moulin à scie. Il continue toujours le même métier de menuisier et charpentier ainsi que le commerce de bois. Il prévient le public et ses créanciers principalement, qu'ils peuvent s'adresser chez M. Benito, encoignure Condé et Ste. Anne, qui indiquera sa nouvelle résidence. 26 mars—2

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testaments—Samedi 25 avril 1835, à midi; j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rue. S. Louis et de Chartres, pour compte de la succession de feu Diego Garcia, l'esclave et la propriété ci-après décrites, savoir:

Esclave—CAROLINE, négresse, âgée de 38 ans, mariée, *adonnée à la boisson:*

Biens-fonds—1° Un terrain situé en cette ville, au faubourg Marigny, rue St. Antoine, à l'encoignure de la rue Urquhart, ayant 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur sur lequel se trouve une maison de deux chambres, une galerie et deux cabinets, une autre de trois petites chambres, une galerie et deux cabinets et une cuisine de deux petites chambres, le tout couvert en ardoises.

2. Un demi terrain situé au même faubourg, attenant au précédent et ayant 30 pieds de face à la rue Urquhart, *sur 120 pieds de profondeur.*

Conditions de la vente: L'esclave, la moitié comptant, et la balance à six mois de crédit, et les biens-fonds à 6, 12, et 18 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour. W F C DUPLESSIS, rég des testaments.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. Ferrand, not. pub. aux frais des acquéreurs. 24 mars

Succession de Francis R. Glavarry.

COUR DES PREUVES,—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testaments—Lundi 6 avril 1835, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente publique, encoignure des rues Moreau et Français, les meubles appartenant à la succession de feu Francis R. G Glavarry. Conditions de la vente, comptant. Par ordre de la cour,

19 mars W F C DUPLESSIS, rég des tes

Succession de feu Jeanne Alexandre veuve Louis Barbot épouse de François Xavier Denis.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le régister des testaments. Lundi 30 mars 1835, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente publique à l'encoignure des rues Condé et St. Philippe, les meubles appartenant à la succession de feu Jeanne Alexandrin veuve Louis Barbot épouse de François Xavier Denis.—Conditions: comptant.

Par ordre de la cour.

19 mars W F C DUPLESSIS, reg. des testa

Succession de Samuel Hart.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Lundi 20 avril 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis. En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à Pencas, pour compte de la succession de feu Samuel Hart, les propriétés suivantes, savoir:

NEUF lots de terre situé au faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée, Louisa, Pearl et Decatur, désignés par les numéros 1 au no. 9, d'après un plan dressé par Charles F. Zimpel, déposé arpenteur général, en date du 16 décembre 1831.

1°. Le lot no. 1 mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue Decatur, sur une profondeur de 132 pieds 6 pouces et 40 pieds de large dans le fonds, borné du côté de Pearl-street, par une propriété de N. Goodale, et de l'autre en partie par le no. 2 et en partie par la propriété du dit N. Goodale, et dans le fonds par la propriété du dit N. Goodale, ensemble la maison en briques en mauvais état.

2°. Le lot no. 2 borné d'un côté par le lot no. 1 et de l'autre par le no. 3, mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Delord, 40 pieds 4 pouces dans le fond, 102 pieds 10 pouces de profondeur, borné dans le fonds par la propriété de N. Goodale, ensemble la maison en briques à 2 étages et autres améliorations.

3°. Le lot no. 3, borné d'un côté par le no. 2, et de l'autre par le no. 4, mesurant 25 pieds 10 pouces de face à la rue Delord, 25 pieds 10 pouces dans le fond, et 102 pieds 10 pouces de profondeur, borné dans le fond par la propriété de N. Goodale, ensemble avec la maison à 2 étages en briques et autres améliorations.

4°. Le lot no. 4 attenant d'un côté au lot no. 3, et un passage ou ruelle allée de 3 pieds 9 pouces de large à l'usage commun des lots numéros 4, 5, 6, 7, 8, 9 dans toute la profondeur, et mesurant 19 pieds 2 pouces de face à la rue Delord, 19 pieds 2 pouces dans le fond, 102 pieds 10 pouces de profondeur, borné dans le fond par la propriété de N. Goodale, ensemble la maison en briques à 2 étages, non encore achevée.

5°. Le lot no. 5 tenant d'un côté aux lots numéros 4 et 6 et de l'autre à la rue New-Levee, 51 pieds 9 pouces de face à la rue Delord, 57 pieds 9 pouces de profondeur, tenant au lot no. 6 et 21 pieds 11 pouces de large dans le fond, et faisant face à une allée de 3 pieds 9 pouces de large à l'usage commun des lots nos. 4, 5, 6, 7, 8 et 9, ensemble la maison en briques à 3 étages y compris le rez de chaussée.

6°. Le lot no. 6 borné d'un côté par le terrain no 5, et de l'autre par le lot no 7, et mesurant 21 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue New Levee, 57 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne du lot no 5, et 63 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne du lot no. 7 et 21 pieds 1 pouce de large dans le fond, et faisant face à une allée de 3 pieds 9 pouces de large à l'usage commun des lots numéros 4, 5, 6, 7, 8 et 9, ensemble la maison en briques à 3 étages y compris le rez de chaussée.

7°. Le lot no. 7, borné d'un côté par le terrain no 6 et de l'autre par le terrain no 8 et mesurant 21 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue New-Levee, 63 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne du lot no. 6, et 69 pieds 4 pouces 14 lignes de profondeur sur la ligne du lot no. 8 et 19 pieds 11 pouces 2 lignes de large dans le fond, et faisant face à une allée de 3 pieds 9 pouces de large à l'usage commun des lots numéros 4, 5, 6, 7, 8 et 9, ensemble le hangard (one story shed building unfinished) non achevé.

8°. Le lot no. 8, borné d'un côté par le lot no 7 et de l'autre par le lot no. 9 et mesurant 20 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue New Levee, 69 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot no. 7 et 25 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 9, et 19 pieds 11 pouces 2 lignes de large dans le fond, et faisant face à une allée de 3 pieds 9 pouces de large, à l'usage commun des lots numéros 4, 5, 6, 7, 8, 9, ensemble le hangard (one story shed building unfinished) non achevé.

9°. Le lot no. 9, borné d'un côté par le lot no. 8, et de l'autre par la propriété de N. Goodale, mesurant 20 pieds 11 pouces de face à la rue New-Levee, 75 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 8 et 80 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne d'une propriété du dit N. Goodale et 19 pieds 11 pouces 2 lignes de large dans le fond et faisant face à une allée de 3 pieds 9 pouces à l'usage commun des lots nos. 4, 5, 6, 7, 8 et 9, ensemble le hangard (one story shed building unfinished) non achevé.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, régt. des tests.

N. B Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, not. public, aux frais des acquéreurs.

17 mars

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves, Vente par le régister des testaments—En vertu d'un ordre de la cour des Preuves, en date du 23 février 1835, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, à l'heure de midi, le mardi 7 avril prochain, les propriétés suivantes, *dépendant de la succession de* feu François Bernard Parquette.

1. Un lot de terre situé rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Conti, ayant vingt cinq pieds quatre pouces de face à partir du milieu du mur de la maison appartenant actuellement à John Goldenbow, qui le limite à gauche, et du milieu du mur de la maison appartenant à Jean Nalm, qui limite aussi, du côté droit le susdit lot de terre qui a une profondeur de cent vingt pieds et une même largeur de vingt cinq pieds quatre pouces du côté de la rue de Chartres, sur quatre vingt pieds de profondeur, delà environ sur la ligne du fond de la propriété Goldenbow, de manière à avoir, à partir de cette profondeur de quatre vingt pds, une largeur de soixante pieds, ensemble les edifices qui se trouvent construits sur le dit lot de terre.

2. Un lot de terre situé rue Royale, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, ayant quarante pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble la maison en bois qui s'y trouve construite.

Conditions: 6, 12, 18, 24, 30, 36 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement,

Par ordre de la cour,

2 mars W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés par devant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

$50 De récompense seront payées à celui qui fera retrouver un boucaut de sucre marqué O T. volé sur la Levée en face de la galerie Corolla. Le boucaut en douvelles de chêne. TOURNE & BECKWITH.

26 mars Nlle Levée, no 29 et 30.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Vente par le régister des testaments. Vendredi 10 avril prochain à midi, seront exposées en vente publique, au café de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, sur l'affaire de Chs. A. Jacobs et Wm. M. Lanbeth, procureurs de certains héritiers du feu Robert Lewis vs Sarah T. Davis et d'autres héritiers du dit Robert Lewis, lequel ordre a été donné dans la susdite affaire pour effectuer un partage dans la dite succession entre les demandeurs et les défendeurs ci dessus, les propriétés inventoriées et les esclaves ci après décrits, savoir:

1. un terrain situé dans la rue Poydras, où est construite la maison de résidence du feu Robert Lewis et aussi toutes les améliorations, consistant en une maison en bois à un étage, en face, et la bâtisse en briques en arrière, de deux étages, et la cuisine dans l'intérieur, construite aussi en briques, s'étendant en arrière jusqu'au mur qui sépare le magasin en briques, et la dite bâtisse en briques, ayant une allée de quatre pieds sur chaque côté de la demeure partant de la rue Poydras, et un autre terrain avec ses constructions, situé dans, et formant l'encoignure nord est de la rue Poydras et du Bassin projeté du canal Gravier; ces deux terrains mesurant ensemble cent trente pieds de face, mesure française, sur la rue Poydras, sur cent soixante dix pieds sur le dit bassin projeté du canal Gravier sur la rue Baronne, étant le même qui a été acheté par feu Robert Lewis de Joseph Sanchez, par acte passé pardevant G. R. Stringer, notaire, le vingt cinq de novembre dix huit cent vingt cinq.

2. un terrain dans le faubourg Lafayette, désigné sur le plan du dit faubourg par la lettre L, étant sur la batture et ayant soixante pieds de face sur le chemin public, ou sur la rue de la Levée, et de là, s'étendant en s'éloignant du fleuve; borné de chaque côté par le terrain marqué M, et de l'autre côté par le terrain marqué K, acquis par achat de Philippe Brown Hamlet, par acte devant G R. Stringer, notaire, le 28me jour de décembre dix huit cent vingt huit.

3. cinq terrains situés dans le faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, dans le carré formé par les rues Félicité, St. Amand, Ste. Marie et Belleguarde, désignés par les nos. 6, 7, 13, 14 et 16, dans le carré no 8 B. Le terrain six à quarante huit pieds deux pouces, faisant face à la rue Félicité sur 120 pieds de profondeur; mesure 48 pds deux pouces de face sur le chemin Félicité sur 120 pieds de profondeur, le terrain no 13 mesure 50 pieds de face sur la rue Marie sur 120 pieds de profondeur. Le terrain no 14 mesurant 53 pieds de face sur la rue Ste Marie sur 115 pieds de profondeur, le tout d'après la mesure française, acquis par achat de Lucien Guillaume Heligsberg par acte dans l'office de Théodore Séghers, notaire, du 23 janvier 1832.

4. un terrain ou une quantité de terre ensemble le magasin et les bâtisses situés dans la rue Gravier, dans le faubourg Ste. Marie, dans le carré borné par les rues Gravier, de Carondelet, Commune et des Magasins, mesurant 60 pieds 9 pouces de face sur la rue Gravier, 102 pieds 4 pouces de face sur le côté de la rue du Camp, 98 pds approchant de la rue de la Commune, et 87 pieds 9 pouces sur le côté après la rue des Magasins, acquis par feu Robert Lewis de Wm. Notz, etc par acte devant G. R. Stringer, not. le 17 décembre 1827.

5. un morceau ou pièce de trois terrains situés dans le carré qui est borné par les rues Girod, du Cimetière Lafayette et Ste. Marie, dans le faubourg Ste. Marie, désignés par les lots nos. 7, 8 et 9, savoir, le terrain no. 7, étant dans un terrain d'encoignure mesurant 20 pieds de face sur la rue du Camp, sur 97 de profondeur, mesure anglaise. Ces trois terrains ont un droit de passage dans le fond, par le moyen d'une allée de trois pieds de large dans la rue du Camp. Ces trois terrains sont possédés conjointement par Jonathan Chase de cette ville, et ils furent acquis par eux d'Edward Yorke, par acte passé devant Louis T. Caire, notaire, le 6 mars 1832.

6. PERKOS, nègre, âgé d'environ 31 ans.

7. JAMES, nègre, âgé d'environ 30 ans.

Les termes de la vente sont à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, avec billets endossés à satisfaction, garantis par une hypothèque spéciale.

N. B. Les actes de vente doivent être passés pardevant A. Mazureau, Esq. notaire public, à la charge des acquéreurs. L'on convient qu'il y a des opérations aux titres par lesquels la propriété est possédée de ces dites aux nos 1 et 2 ci-dessus désignés, et ces objections, celles qu'il s'agit concernant la vente, sont: 1° pour tout ce qui concerne la propriété no 1 la suivante: Pierre Godefroy transmet à John Crocke pardevant C. Pollock, notaire public sous la date du 13 octobre 1818, sur le transport communiqué de ces actes mieux et également; Raymond, Lucien, Octave et Junia; et 2°, pour tout ce qui concerne la propriété no 2, qui est située dans le faubourg Lafayette, les déclarations viennent du marque ne formant aucune actes sous appropriée au dit J no Poultney.

Les vendeurs ne les sont ni ne ne garantissent autre titre, sur les lots 1 et 2, que le titre qui fut légalement transmis au feu Robert Lewis.

Les demandeurs Charles A. Jacobs et Wm. M. Lanbeth étant propriétaires de certains esclaves dans la succession, convient et s'accordent à vendre leurs propres droits et y étant dans le même sens et aux mêmes termes et conditions que ceux ci-dessus décrits, et qui ont été ordonné par une assemblée de la dite succession et ci-dessus mentionné.

9 mars W F C DUPLESSIS, rég. des tes.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Samuel Gibbs—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous six jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur des héritiers mineurs de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains réparti conformément au dit compte, et le dit tuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.

25 mars

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Sarah Lea—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour 25 mars W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de feu Capit. George W. Morgan.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le register des testaments—Mardi, 28 avril 1835, à midi, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu capit. George W.